

15 juillet 2020
CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROHRWILLER

Adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion qui aura lieu le 21 juillet 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Compte de gestion 2019
4. Compte administratif 2019
5. Affectation du résultat 2019
6. Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2020
7. Budget primitif 2020
8. Subventions annuelles et exceptionnelles
9. Jury d'assises
10. Désignation des délégués au Syndicat de Lutte contre les Moustiques 67 (SLM67)
11. Désignation d'un délégué du CNAS
12. Compétence Eclairage Public CAH : versement d'un fonds de concours
13. Demande de subvention
14. Déclaration d'intention d'aliéner
15. Divers

SEANCE du 21 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le-vingt-un juillet à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à huit clos le conseil municipal de la commune de ROHRWILLER à la salle des fêtes

| | |
|--------------------------------|-----------|
| <i>Conseillers élus</i> | <i>19</i> |
| <i>Conseillers en fonction</i> | <i>19</i> |
| <i>Conseillers présents</i> | <i>17</i> |

Sous la présidence de M. le Maire SUTTER Laurent

Conseillers présents : Madame FREY Jessica – M. KNITTEL Michel – M. CAILLARD Christian – M. VOIRIN Jean- Louis - M. MOUGENOT Dominique – Mme KLEIN Sandra – Mme MOSSER Tania – M. MAURICE Steve – Mme JUNG Henriette – M. WURTZ Christophe – Mme HOHWALD Sylvie – M. GESCHWINDENHAMMER Denis – Mme HEYER Carine – M. WALKER Michel – Mme KLEIN Amandine – M. AUBRY Loris – Mme BUISSON Estelle - Mme DEMOGÉOT Sylvie

***Absents excusés : M. WURTZ Christophe (donne pouvoir à M. GESCHWINDENHAMMER Denis)
M. AUBRY Loris (donne pouvoir à M. CAILLARD Christian)***

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'art. L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Michel KNITTEL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Mme Emmanuelle STOECKEL, Directrice Générale des Services qui assistera à la séance sans participer à la délibération.

2) Approbation du procès-verbal de séance du 15/06/2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3) Compte de gestion 2019

BUDGET DE LA COMMUNE ET GESTION PATRIMOINE

Le Trésorier de Bischwiller, receveur municipal s'est fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2019, les titres de recettes, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandat.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-31 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2019, le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Bischwiller ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif
- déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Compte Administratif 2019

A. BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice dressé par M. le Maire.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,

siégeant sous la présidence de Mme FREY Jessica, présidente de la commission des finances, spécialement élu pour le vote du compte administratif,

après délibération, décide à 16 voix pour et 1 abstention des membres présents :

- d'adopter le compte administratif principal de l'ex. 2019 arrêté comme suit :

a) Section de fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Recettes de fonctionnement | 814 579,61 |
| Dépenses de fonctionnement | 773 640,62 |
| Excédent de fonctionnement | 40 938,99 |
| Solde d'exécution N-1 | 364 794,39 |
| Résultat de l'exercice | 291 247,56 |

b) Section d'investissement

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Recettes d'investissement | 132 827,90 |
| Dépenses d'investissement | 188 506,05 |
| Déficit d'investissement | - 55 738,15 |
| Solde d'exécution N-1 | - 114 485,72 |
| Résultat de l'exercice | - 175 511,14 |

Excédent global

115 736,42

B. BUDGET GESTION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal,
après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice dressé par M. le Maire,
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,
siégeant sous la présidence de Mme FREY Jessica, présidente de la commission des finances,
spécialement élu pour le vote du compte administratif,
après délibération, décide à 16 voix pour et 1 abstention des membres présents :
- d'adopter le compte administratif de l'ex. 2019 arrêté comme suit :

a) Section de fonctionnement

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Recettes de fonctionnement | 91 601,24 |
| Dépenses de fonctionnement | 30 749,41 |
| Excédent de fonctionnement | 60 851,83 |
| Résultat de l'exercice | 60 851,83 |

b) Section d'investissement

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Recettes d'investissement | 46 406,00 |
| Dépenses d'investissement | 27 878,57 |
| Excédent d'investissement | 23 814,70 |
| Résultat de l'exercice | 23 814,70 |

Excédent global

84 666,53

5) Affectation du résultat exploitation 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire Laurent SUTTER,
après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2019,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 après délibération,
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------|-----------|
| Résultat de l'exercice | 40 938,99 |
|------------------------|-----------|

Section d'investissement

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Résultat d'investissement N-1 | - 114 485,72 |
|-------------------------------|--------------|

| | |
|------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice | - 55 738,15 |
|------------------------|-------------|

| | |
|--|--------------|
| Résultat de clôture de l'exercice d'investissement | - 175 511,14 |
|--|--------------|

| | |
|---|------------|
| Reste à réaliser en dépenses d'investissement | 121 367,10 |
|---|------------|

| | |
|---|-------------------|
| Résultat de l'exercice en fonctionnement | 115 736,42 |
|---|-------------------|

Budget Gestion du Patrimoine

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------|-----------|
| Résultat de l'exercice | 60 851,83 |
|------------------------|-----------|

Section d'investissement

| | |
|------------------------|-----------|
| Résultat de l'exercice | 23 814,70 |
|------------------------|-----------|

| | |
|---|-----------|
| Reste à réaliser en dépenses d'investissement | 48 621,43 |
|---|-----------|

| | |
|---|------------------|
| Résultat de l'exercice en fonctionnement | 84 666,53 |
|---|------------------|

6) Fiscalité locale – vote des taux 2020

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin a transmis en avril les bases d'imposition pour l'année 2020, ainsi que les montants des taxes directes locales attendus pour cette année.

Lors de la réunion de la commission des finances du 09 juillet, il a été décidé de ne pas augmenter les Taux des taxes pour 2020. La loi de finances préconise le gel des taux de la taxe d'habitation pour 2020 à leur valeur de 2019

| | 2019 | BASE IMPOSITION | TAUX | MONTANT | 2020 | BASE IMPOSITION | TAUX | MONTANT |
|------------------|------|------------------|-------|----------------|------|------------------|-------|----------------|
| | | | | | | | | |
| TAXE HABITATION | | 1 519 818 | 14,04 | 208 419 | | 1 543 000 | 14,04 | 216 637 |
| TAXE FONCIERE | | 1 103 239 | 11,87 | 127 666 | | 1 132 000 | 11,87 | 134 368 |
| TAXE F. NON BATI | | 11 731 | 45,9 | 5323 | | 11 800 | 45,9 | 5416 |
| MONTANT | | | | 341 408 | | | | 350 687 |

7) Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal,

vu le rapport d'analyse établi par M. le Maire, après avoir discuté le budget Primitif 2019, chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet, décide à l'unanimité

- de voter le budget principal en section de fonctionnement et d'investissement par référence au plan de comptes par nature soit :

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| • Section de fonctionnement | |
| Dépenses | 879 985,29 |
| Recettes | 764 248,87 |
| Excédent de fonctionnement | <u>115 736,42</u> |
| | 879 985,29 |
| • Section d'investissement | |
| Dépenses | 247 787,27 |
| Reste à réaliser 2019 | 121 367,10 |
| Déficit d'investissement 2019 | <u>175 511,14</u> |
| | 544 665,51 |
| Recettes | 544 665,51 |

Budget total fonctionnement et investissement : 1 424 650.80 €

- de fixer le tableau des effectifs en personnel comme indiqué dans l'état annexé au budget
- de reconduire les différentes délibérations relatives à l'attribution et à l'automatisme du réajustement des différentes indemnités accordées (ind.de fonction et ind. diverses du personnel : régime indemnitaire, consultations électorales, complément de rémunération et autres),
- de maintenir sa participation au titre de l'adhésion au CNAS respectivement au GAS (Garantie obsèques pour les aides spécifiques versées par ces organismes dans le cadres des œuvres sociales,
- prend acte de l'état de la dette à long ou moyen terme,
- de répartir comme suit le crédit prévu sous art. « 6574 » Subventions :

| | |
|--|---------|
| Chorale Ste Cécile | 150 € |
| Groupement Action Sociale du Personnel | 3 200 € |
| Le Toit Haguenovien | 150 € |
| Retraite Sereine | 200 € |
| Les P'tits Roseaux | 600 € |
| Divers imprévus | 7 600 € |

8) Budget primitif 2020 « Gestion du Patrimoine »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le rapport d'analyse établi par M. le Maire, après avoir discuté le budget Primitif 2020, chapitre par chapitre, à l'unanimité

- de voter le budget en section de fonctionnement et d'investissement par référence au plan de comptes par nature soit :

- Section de fonctionnement

| | |
|----------|-------------------|
| Dépenses | 156 753,33 |
|----------|-------------------|

| | |
|----------|------------------|
| Recettes | 95 901,50 |
|----------|------------------|

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Excédent de fonctionnement | <u>60 851,83</u> |
|----------------------------|-------------------------|

156 753,33

- Section d'investissement

| | |
|----------|------------------|
| Dépenses | 37 708,10 |
|----------|------------------|

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Reste à réaliser 2019 | <u>48 621,43</u> |
|-----------------------|-------------------------|

86 329,53

| | |
|----------|------------------|
| Recettes | 62 514,83 |
|----------|------------------|

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Excédent d'investissement 2019 | <u>23 814,70</u> |
|--------------------------------|-------------------------|

86 329,53

10) Désignation des délégués au Syndicat de Lutte contre les Moustiques

Suite à la délibération du 22 janvier 2019 concernant l'adhésion au Syndicat et à la demande du SLM 67, il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant.

La commune de Rohrwiller propose de désigner les personnes suivantes :

Délégués titulaires :

Monsieur WEISS Roger domicilié au 51 Grand Rue 67410 ROHRWILLER

Monsieur BAERTHEL Noël domicilié au 57 Grand Rue 67410 ROHRWILLER

Délégué suppléant :

Monsieur SUTTER Laurent domicilié au 8 rue du Noyer 67410 ROHRWILLER

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

Messieurs WEISS Roger et BAERTHEL Noël en tant que délégués titulaires et Monsieur SUTTER Laurent en tant que délégué suppléant.

11) Désignation des délégués des EPCI et organismes extérieurs

Comité National d'Action Sociale (CNAS) Désignation du Délégué local

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un délégué local du CNAS dont la durée de mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Ce délégué sera le représentant local auprès des instances du CNAS.
Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de désigner
M. CAILLARD Christian – 1^{er} adjoint, comme déléguée locale du CNAS.

12) Communauté d'agglomération de Haguenau – Compétence Eclairage public : versement d'un fonds de concours

Le pacte financier de confiance et de solidarité entre la communauté d'agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le conseil municipal de Rohrwiller lors de sa séance du 17 septembre 2015, précise dans son engagement n°15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

La commune de Rohrwiller est concernée par les travaux d'éclairage public rue des Pommiers et rue des Ecoles. Le montant des travaux s'est élevé à 66 439 € HT. L'opération a bénéficié d'une subvention de 3856 € (DETR). Le solde des travaux est de 62 583 €. La participation de la commune de Rohrwiller, sous forme de fonds de concours est de 31 291.50 €.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Vu le pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

Vu le rapport de la Commission Locale pour l'Evaluation des charges transférées (CLECT) en date du 06 novembre 2019,

Approuve à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public rue des Pommiers et rue des Ecoles à hauteur de 31 291.50 €.

13) Déclaration d'intention d'alignement

Aliénation de biens soumis à D.P.U. (Droit de préemption urbain)

- D.I.A. 05 (Déclaration d'intention d'aliéner) déposée par Office Notarial de Roeschwoog pour la vente de l'immeuble sis au 15 rue des Chênes cadastré sous-section AK N° 92/2 de 7.20 ares appartenant à M. MACK Lionel et Mme LY Sothani

- Prix de vente : 330 000 € + 15 000 € de mobilier

Acquéreur : M. BARRILE Jonathan et Mme KNOPF Caroline

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'Urbanisme et particulièrement les articles relatifs au droit de préemption urbain, décide à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption

14) Divers

- PPRI de la Moder : Programmation de l'enquête publique (lundi 05 octobre au 18 novembre 2020)
- Périscolaire
- Antenne relais

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 21 juillet 2020 à 22 heures 30.

Le Maire :

Laurent SUTTER

Les membres :

| | |
|------------------------------|--|
| CAILLARD Christian - Adjoint | |
| FREY Jessica - Adjointe | |
| MOUGENOT Dominique - Adjoint | |
| KLEIN Sandra - Adjointe | |
| HOHWALD Sylvie | |
| VOIRIN Jean - Louis | |
| KLEIN Amandine | |
| MAURICE Steve | |
| HEYER Carine | |
| KNITTEL Michel | |
| JUNG Henriette | |
| WALKER Michel | |
| BUISSON Estelle | |
| AUBRY Loris | |
| MOSSER Tania | |
| GESCHWINDENHAMMER Denis | |
| DEMOGEOT Sylvie | |
| WURTZ Christophe | |